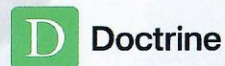
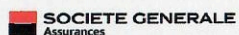


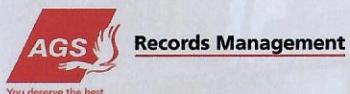
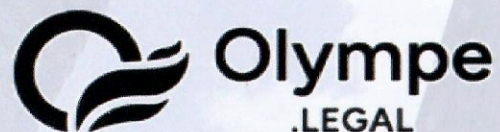
Les Nominés



econocom



Nos Soutiens

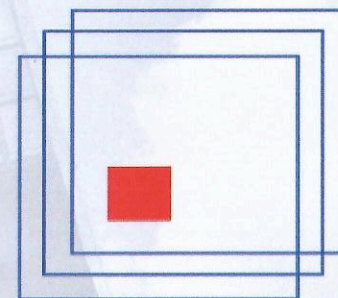


La Soirée du DPO

19 décembre 2024 à 19h00



Pour voter l'Entreprise
"Golden Place for DPO"



Plus qu'un DPO

LE CLUB DPO

Maison du Barreau de Paris
Auditorium Louis - Edmon Pettiti
2 Rue de Harlay, 75001 Paris

www.clubdpo.fr

Marie-Laure Denis

Présidente de la CNIL

La CNIL ne peut que se réjouir des initiatives qui mettent à l'honneur les entreprises valorisant et soutenant l'action de leur délégué à la protection des données (DPO). En sensibilisant, conseillant et contrôlant les pratiques internes, le DPO joue un rôle clé dans la promotion d'une utilisation des données respectueuse des droits et libertés des personnes. Au-delà du seul respect des obligations réglementaires, le développement d'une culture de la conformité représente un atout pour l'image et la compétitivité des entreprises. **Les initiatives, comme celle de Club DPO, contribuent ainsi à favoriser une saine émulation, en mettant en avant les bonnes pratiques et en encourageant les organisations à intégrer pleinement le DPO dans leur gouvernance, en le dotant des moyens et des ressources nécessaires à son action.**

Il est important de rappeler que le métier de DPO fait face, aujourd'hui, à de nombreux défis. Une récente enquête menée par l'Agence pour la formation professionnelle des adultes auprès de plus de 3 600 DPO révèle ainsi une augmentation importante des DPO exerçant dans de petites et moyennes structures (57%), souvent caractérisées par des moyens limités et la prédominance de profils issus de domaines d'expertise autres que le juridique et l'informatique. Si certains DPO bénéficient d'une formation solide, de moyens adéquats et de temps suffisant pour se consacrer à leurs missions, d'autres, doivent composer avec des moyens limités et des contraintes de temps importantes : 85 % d'entre eux exercent à temps partiel, et parmi eux, 61 % consacrent moins de 25 % de leur temps de travail à la protection des données. Cette disparité représente un défi en termes de prise de conscience des enjeux et de formation.

L'autre défi majeur auquel est confrontée la profession réside dans la complexification croissante de la matière. D'un côté, les avancées technologiques, comme le déploiement de l'intelligence artificielle, imposent une compréhension technique accrue; de l'autre, l'apparition de réglementations connexes, telles que le Règlement sur l'Intelligence Artificielle (RIA) ou la directive NIS2 - destinée à renforcer le niveau de cybersécurité à l'échelle européenne - pour ne citer qu'elles, multiplie les exigences juridiques à intégrer et à articuler avec les règles relatives à la protection des données.

Consciente de ces enjeux, la CNIL reste fermement engagée à accompagner et soutenir la profession. Elle propose une palette d'outils et de ressources pédagogiques comme son MOOC, ses webinaires ou encore la publication des Tables Informatique et Libertés, pour aider les DPO à renforcer leurs compétences et à suivre les évolutions technologiques et réglementaires. De plus, la CNIL a mis en place un plan d'action ambitieux visant à améliorer l'accompagnement des DPO, notamment au moment de leur prise de fonction, et à améliorer leur visibilité dans les organisations.

Enfin, je reste convaincue du rôle fondamental et complémentaire que les associations de DPO ont à jouer pour façonner l'avenir de la profession. En fédérant les acteurs, en créant des espaces d'échanges et de réflexion, elles participent activement à l'émergence et à la diffusion des bonnes pratiques et permettent d'anticiper les évolutions à venir, contribuant ainsi à définir les contours de la fonction dans les prochaines années.

Programme

18h30: **Accueil** des participants dans l'auditorium

19h00: **Mot d'ouverture** par **Mme Nathalie Chiche**,
Présidente du Club DPO

19h05: **Ouverture de la Soirée** par **Mme Anne Debet**
Vice-présidente de la CNIL

19h15: Présentation du Prix "Golden Place For DPO"
Méthodologie & Constats par François Xavier CAO,
Membre du Club DPO & Chef de projet du Prix

19h25: Présentation des entreprises candidates
Tirage au sort de l'ordre de passage des candidats

19h30 : Pitch du Binôme Candidat/RT (3mn)

Les candidats sélectionnés par ordre alphabétique sont :

- **Antargaz SAS**
- **Barreau de Paris**
- **Bred - Banque Populaire**
- **Club Med**
- **Comutitres SAS**
- **Compagnie des Alpes**
- **Conseil National des Barreaux**
- **Dimotrans Groupe & Lycoris Conseil**
- **Doctrine**
- **Econocom Groupe**
- **Eiffage**
- **Extrême Agency**
- **Inssatad Consulting**
- **Kerialis**
- **Lidl**
- **Pierre & Vacances - Center Parcs**
- **Société générale Assurances**
- **Terradata & Les Missions locales**
- **Tessi**

20h20 : Vote du Public en direct avec l'outil ConnexMe

20h30 : Remise des Prix "Golden Place For DPO"
par des invités prestigieux et sponsors

21h00 : **Cocktail dinatoire & Networking**

